



Le mardi 18 décembre 2018 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 12 décembre 2018 - Nombre de membres en exercice : 26

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANTER-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Karine BOPPE, MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER.

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Claude LAMARCC (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Marie-France TAILLEFER), Mme Martine FOULON (à M. le Maire).

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Dong NGUYEN.

N°18-4-30

Cimetière

Tarifs des concessions

Rapport de M. Patrick DELEBARRE,
Maire,

Il vous est proposé de substituer au tarif des concessions et droits divers, les prix indiqués au tableau ci-après :

1) **CONCESSIONS (a+b)**


a. **Coût de la location de terrain et première inhumation**

Désignation	Ancien tarif en Euros	Tarif révisé en Euros
Concession quinzenaire	203,00	205,00
Concession trentenaire	394,00	399,00
Concession cinquantenaire	1056,00	1068,00

Enfants de – de 10 ans : Les prix ci-dessus sont à diviser par deux.

b. **Coût des inhumations suivantes**

Désignation	Ancien tarif en Euros	Tarif révisé en Euros
Concession quinzenaire	102,00	103,00
Concession trentenaire	197,00	199,00
Concession cinquantenaire	528,00	534,00
Concessions centenaires existantes (concession nouvelles supprimées depuis le 5 janvier 1959)	670,00	677,00

Concessions perpétuelles existantes (concession nouvelles supprimées depuis le 25 mai 1974) + Frais d'enregistrement pour superposition dans perpétuelles	859,00 fixé par au moment de la demande par l'hôtel des finances	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Envoyé en préfecture le 20/12/2018 Reçu en préfecture le 20/12/2018 Affiché le 868,00  ID : 059-215900903-20181218-18_4_30-DE </div> fixé par au moment de la demande par l'hôtel des finances
---	--	--

Enfants de – de 10 ans : Les prix ci-dessus sont à diviser par deux.

Les concessions ne peuvent être renouvelées que dans les deux années qui suivent la date d'échéance. Au delà, une procédure de reprise administrative sera entamée.

Les conversions de concessions ne peuvent être demandées uniquement par le(s) concessionnaire(s)

3) VACATION : 20€

4) COLUMBARIUM (a+b) :

a. Coût de la location de case et première inhumation

Désignation	Ancien tarif en Euros	Tarif révisé en Euros
Case quinzenaire	229,00	231,00
Case trentenaire	523,00	529,00
Case cinquanteaire	979,00	990,00

Enfants de – de 10 ans : Les prix ci-dessus sont à diviser par deux.

b. Coût des inhumations suivantes

Désignation	Ancien tarif en Euros	Tarif révisé en Euros
Case quinzenaire	77,00	78,00
Case trentenaire	174,00	176,00
Case cinquanteaire	326,00	329,00

Enfants de – de 10 ans : Les prix ci-dessus sont à diviser par deux.

Les nouveaux tarifs prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2019

**Les travaux ne sont plus pris en charge par la mairie depuis le 1^{er} janvier 2012.
 Les intéressés sont invités à se rapprocher des Pompes Funèbres et Marbriers.**

Travaux Préparatoires
 Conseil d'Administration du 4 décembre 2018
 Commission Générale du 11 décembre 2018



Le Conseil
 Adhère à la proposition ci-dessus
 Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
 Certifié conforme
 Le Maire